



académie  
Aix-Marseille



Région académique  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/19-821-1146 du 01/07/2019

## APPEL A CANDIDATURES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires de catégorie A

Dossier suivi par : Mme QUARANTA - Chef du bureau 3.02 - Tel : 04 42 91 74 37 - [nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr](mailto:nathalie.quaranta@ac-aix-marseille.fr) - Mme ARZUR - Gestionnaire - Tel : 04 42 91 72 56 - Tel secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le **10 juillet 2019** par voie électronique à

**[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)**

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*

## FICHE DE POSTE : Infirmière Conseillère Technique auprès du DASEN 13

### I. Description du poste

- Fonction à assurer : Infirmière Conseillère Technique auprès de l'IA DASEN Bouches du Rhône
- Grade(s) souhaité(s) : Infirmier de l'Éducation Nationale
- Statut du poste : vacant
- Nature du poste : titulaire
- Poste vacant à compter du : 1<sup>er</sup> septembre 2019

### II. Régime indemnitaire :

- NBI : 30 points
- Groupe IFSE : groupe 2

### III. Implantation géographique :

- Localisation du poste : Académie Aix-Marseille
- Lieu d'affectation : DSDEN des bouches du Rhône  
28 Boulevard Charles Nédélec - 13231 MARSEILLE Cedex 1
- Service d'affectation : Pôle Elèves et Pédagogie - Service des Infirmières scolaires

### - Description de la fonction :

#### Mission principale :

Sous l'autorité de l'IA-DASEN, l'infirmière conseillère technique responsable départemental-e (ICTD) a pour mission de mettre en œuvre, en concertation avec l'infirmière conseillère technique auprès du recteur, les orientations définies par le recteur en matière de politique de santé.

#### Activités générales du poste :

- favoriser une réflexion permettant de déterminer les actions prioritaires du département, en prenant en compte les besoins du terrain,
- élaborer et proposer des programmes d'action à la promotion de la politique de santé.
- mettre en œuvre des actions prioritaires définies dans le projet académique ;
- élaborer et mettre en œuvre des programmes d'actions en matière de santé ;
- participer à des recherches actions ;
- participer aux groupes de travail départementaux mis en place par le préfet dans le cadre des projets régionaux de santé ;
- contribuer à la formation des personnels infirmiers-ières définie au niveau académique ;
- organiser l'accompagnement professionnel des infirmiers-ières nouvellement nommé-e-s dans les établissements ou en postes inter degrés, notamment en termes de tutorat ;

- participer à la formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale (plan académique de formation et école supérieure du professorat et de l'éducation) ;
- élaborer le rapport départemental de l'activité spécifique de l'ensemble des infirmiers-ières et le recueil des statistiques selon les modalités définies par la direction générale de l'enseignement scolaire et le transmettre à l'infirmier-ière conseiller-ère technique du recteur ;
- donner un avis technique sur les habilitations sollicitées par les associations départementales ou locales souhaitant intervenir en milieu scolaire ;
- assurer la diffusion de documentation professionnelle auprès des infirmiers-ières ;
- favoriser la mise en œuvre et le développement des partenariats avec les différents services de l'État ainsi qu'avec les collectivités territoriales ;
- représenter l'IA-DASEN dans les différentes instances de la santé.

Elle assure en plus des missions susmentionnées :

- Contribution à la gestion du remplacement,
- la gestion départementale du dossier secourisme (PSC1) et contribue à la mise en œuvre du programme Apprendre à Porter Secours au sein des écoles.

#### **Relations professionnelles avec :**

Les services de l'Etat :

Préfecture du département

Délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé

Les collectivités territoriales :

Conseil départemental

Mairies, intercommunalités, communautés de communes, agglomération

Autres partenaires :

Structures de soins, CPAM, MGEN, UFSBD, CoDEPS 13, diverses associations...

#### **Conditions particulières d'exercice**

↳ Profession réglementée (Code de la santé publique) :

- Décret n° 2004-802 du 08 août 2004, Actes et exercice professionnels
- Décret n° 2016-1605 du 25 novembre 2016, Code de déontologie

↳ Circulaires Education Nationale

- Circulaire n° 2011-216 du 02/12/2011 « Politique éducative de santé dans les territoires académiques »
- Circulaire n° 2015-119 du 10/11/2015 « Missions des infirmiers (ières) de l'éducation nationale »

#### **VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

##### ▪ Savoir

- Connaissance du système éducatif
- Connaissances administratives et juridiques
- Connaissance en matière de santé publique, de la santé communautaire, d'hygiène et sécurité

##### ▪ Savoir-faire

- Savoir travailler en équipe et en réseau
- Avoir le sens des relations humaines
- Savoir anticiper sur le calendrier des différentes tâches de manière à mieux les conduire,
- Animer et conduire des réunions
- Savoir-faire dans le domaine de la formation (élaboration, mise en œuvre, évaluation)
- Elaborer des projets
- Savoir utiliser les systèmes informatiques de communications en recherche d'information ou en saisie
- Savoir produire des rapports, élaborer des correspondances administratives
- Savoir réactualiser de façon permanente ses connaissances

##### ▪ Savoir-être

- Diplomatie
- Rigueur,
- Maîtrise de soi,
- Disponibilité,
- Neutralité,
- Esprit d'initiative,
- Sens du service public,
- Capacité d'écoute, de discrétion,

#### **IV. Contraintes particulières :**

- Adaptabilité continue
- Grande Disponibilité
- Mobilité sur tout le département avec usage de son véhicule personnel

#### **Procédure pour candidater :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois derniers entretiens professionnels doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par voie postale et par courriel à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :

Mme BONTEMPS Fabienne ICT auprès du Recteur, 04 42 95 29 50 (secrétariat), 04 42 95 29 40 (direct)

E-mail : [ce.sante@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.sante@ac-aix-marseille.fr)

[fabienne.bontemps@ac-aix-marseille.fr](mailto:fabienne.bontemps@ac-aix-marseille.fr)